

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/188 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT DE REALISER LE PROJET : « RENFORCEMENT ET MISE EN SECURITE DU FEEDER DU FIUM'ORBU - TRANCHE 1 - REALISATION D'UNE CONDUITE DN 1 000 MM SUR 1,75 KM »

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à Mme GUIDICELLI Maria
Mme FILIPPI Marie-Xavière à M. CANIONI Christophe
M. GIACOBBI Paul à M. BARTOLI Paul-Marie
Mme NADIZI Françoise à M. CORDOLIANI René
Mme ORSONI Delphine à M. OTTAVI Antoine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique.

M. BENEDETTI François ne prend pas part au vote, en sa qualité de maire de la commune de Lugo di Nazza.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 05/69 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau en Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de réaliser le projet de « Renforcement et mise en sécurité du Feeder du Fium'Orbu - Tranche 1 - Réalisation d'une conduite DN 1 000 mm sur 1,75 km ».

ARTICLE 2 :

SOLLICITE du Préfet de Corse l'inscription du projet au titre du PEI, la part contributive de la CTC s'établissant à 37 % du montant HT des études et travaux. En fonction du taux de participation de l'Etat, la CTC s'engage à ajuster sa participation.

ARTICLE 3 :

PRECISE que l'autorisation de programme correspondante sera ouverte au Budget Supplémentaire 2016.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 :

DECIDE d'étudier la faisabilité de la création d'un système de production électrique, sans préjudice du calendrier et des travaux prévus au présent rapport.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Renforcement et mise en sécurité du Feeder du Fium'Orbu - Tranche 1

Contexte du projet :

Délimité par les rivières de la Bravone et du Travo, le secteur Plaine Orientale Sud puise l'essentiel de sa ressource dans le Fium'Orbu, au droit de l'ouvrage de compensation d'EDF, au lieu-dit Trévadina.

En hiver, la prise, d'une capacité de 2 m³/s, alimente le Feeder gravitaire constitué d'une conduite aérienne en acier de 800 mm (capacité : ≈ 0.9 m³/s) sur 7,5 km.

A l'aval, un ensemble de feeders assure les transferts vers les différents ouvrages et secteurs à desservir :

- un 800 mm de distribution en direction des communes de Serra di Fiumorbu, I Prunelli di Fiumorbu, Vintisari et U Sulaghju.
- un 600 mm de distribution vers le surpresseur de Vergalone et le Haut Tavignano,
- un 900 mm de transfert vers les digues d'Alzitone, Teppe Rosse et Bacciana,
- un 700 mm de transfert vers le Nord.

En été, les réserves remplies entre les mois d'octobre à mai (8 mois) assurent grâce à des stations de pompage la distribution sur l'ensemble du secteur.

Le Feeder en 800 mm, mise en service en 1959, dans un contexte topographique et géologique relativement difficile avait été dimensionné à 0,9 m³/s par la SOMIVAC en application de sa politique générale de progressivité des équipements et d'optimisation de l'utilisation des financements disponibles.

En 1966, un passage en galerie qui présentait des risques importants d'incidents graves a été consolidé et équipé de façon définitive pour une capacité de 2 m³/s, capacité en conformité avec la convention EDF au stade définitif de l'équipement du secteur.

Les besoins actuels se répartissent de la façon suivante :

➤ Distribution hivernale :	4,2 Mm ³
➤ Remplissage de la digue d'Alzitone :	5,7 Mm ³
➤ Remplissage de la digue de Bacciana :	2,4 Mm ³
➤ Remplissage de la digue de Teppe Rosse :	4,4 Mm ³

Total : **16,7 Mm³**

La problématique posée par la configuration actuelle :

Aujourd'hui, plusieurs raisons poussent l'OEHC à programmer le renforcement et la sécurisation du Feeder en 800 mm :

- Des raisons liées à la vétusté de la conduite :
 - Corrosion de la conduite en de multiples points.
 - Dégradations voir disparition de supports.
 - Eboulement rocheux sur la conduite.
 - Eboulement d'une partie de la piste de pose menaçant d'emporter la conduite.
- Des raisons liées à une augmentation des besoins en volume dans le cadre du projet de réalisation d'une nouvelle réserve basse de l'ordre de 5 Mm3 (barrage de Belvédère) et de transfert vers la POC.
- Des raisons liées au raccourcissement des périodes de remplissage nécessitant des capacités instantanées de transfert vers les réserves actuelles (Teppe Rosse, Alzitone et Bacciana) supérieures.

Le remplacement du Feeder 800 mm par une conduite de 1 000 mm assurerait le transfert de la totalité des futurs besoins sur une année décennale sèche.

Description des équipements projetés :

Piste :

La conduite sera posée sur la piste longeant la conduite actuelle, jusqu'à l'entrée du fonçage.

La majeure partie de la piste de pose a été fortement endommagée par les intempéries de l'hiver 2014 et devra donc être réhabilitée par la mise en place de murs de soutènements, de protection de berge en gabions et par des enrochements.

Conduite :

Une conduite DN 1 000 mm permettra à l'OEHC d'assurer le remplissage de l'ensemble des ouvrages sur la zone concernée en moins de 6 mois, tout en assurant la distribution.

Sur cette tranche 1, cette nouvelle conduite sera raccordée en amont sur la conduite DN 1 200 mm, située en sortie de la prise de Trevadina et en aval à l'entrée du fonçage sur le DN 800 mm, soit un linéaire de 1 750 m.

Elle sera enterrée en totalité ce qui permettra de la protéger des éboulements ou d'agressions extérieures.

Le montant prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

Réalisation de la piste :	2 375 015,00 € HT
Réalisation de la canalisation :	2 554 405,50 € HT

Réhabilitation du site :	546 497,50 € HT
Divers (Etude A2, SPS, Publications,..) :	75 000,00 € HT
Total travaux :	5 550 918,00 € HT
Arrondis à :	5 550 000,00 € HT

Un tel projet de sécurisation et de renforcement relève du Programme Hydraulique Structurant.

Je vous propose donc que la CTC en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur prochaine inscription à un COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat - PEI 63 %	3 496 500 € HT
CTC 37 %	2 053 500 € HT

Montant total	5 550 000 € HT

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



**Renforcement et mise en sécurité du Feeder du Fium'Orbu -
Tranche 1
Réalisation d'une conduite DN 1 000 mm sur 1,75 km
NOTICE EXPLICATIVE**

I) Présentation générale

Le réseau collectif de la Plaine Orientale constitue le plus vaste ensemble hydraulique de la Corse.

Ce réseau comporte 3 secteurs partiellement interconnectés et alimentés par des prélèvements au fil de l'eau et des réserves inter-saisonniers relevant soit de l'OEHC, soit d'EDF :

- le secteur Plaine Orientale Nord : système Golo.
- le secteur Plaine Orientale Centre : système Alesani.
- le secteur Plaine Orientale Sud : systèmes Fium' Orbu et Tagnone-Tavignano.

Délimité par les rivières de la Bravone et du Travo, le secteur Plaine Orientale Sud puise l'essentiel de sa ressource dans le Fiumorbu, au droit de l'ouvrage de compensation d'EDF, au lieu-dit Trévadina.

En hiver, la prise, d'une capacité de 2 m³/s, alimente un feeder gravitaire constitué d'une conduite aérienne en acier de 800 mm (capacité : ≈ 0.9 m³/s) sur 7,5 km.

A l'aval, un ensemble de feeders assure les transferts vers les différents ouvrages et secteurs à desservir :

- un 800 mm de distribution en direction des communes de Serra di Fiumorbu, I Prunelli di Fiumorbu, Vintisari et U Sulaghju.
- un 600 mm de distribution vers le surpresseur de Vergalone et le Haut Tavignano,
- un 900 mm de transfert vers les digues d'Alzitone, Teppe Rosse et Bacciana,
- un 700 mm de transfert vers le Nord.

En été, les réserves remplies entre les mois d'octobre à mai (8 mois) assurent grâce à des stations de pompage la distribution sur l'ensemble du secteur.

Les besoins actuels se répartissent de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------------|
| ➤ Distribution hivernale : | 4,2 Mm ³ |
| ➤ Remplissage de la digue d'Alzitone : | 5,7 Mm ³ |

- Remplissage de la digue de Bacciana : 2,4 Mm3
- Remplissage de la digue de Teppe Rosse: 4,4 Mm3

Total : **16,7 Mm3**

II) Présentation du projet

Le Feeder en 800 mm, mis en service en 1959, dans un contexte topographique et géologique relativement difficile avait été dimensionné à 0,9 m3/s par la SOMIVAC en application de sa politique générale de progressivité des équipements et d'optimisation de l'utilisation des financements disponibles.

En 1966, un passage en galerie qui présentait des risques importants d'incidents graves a été consolidé et équipé de façon définitive pour une capacité de 2 m3/s, capacité en conformité avec la convention EDF au stade définitif de l'équipement du secteur.

Aujourd'hui, plusieurs raisons poussent l'OEHC à programmer le renforcement et la sécurisation du Feeder en 800 mm :

- Des raisons liées à la vétusté de la conduite :
 - Corrosion de la conduite en de multiples points.
 - Dégradations voir disparation de supports.
 - Eboulement rocheux sur la conduite.
 - Eboulement d'une partie de la piste de pose menaçant d'emporter la conduite.
- Des raisons liées à une augmentation des besoins en volume dans le cadre du projet de réalisation d'une nouvelle réserve basse de l'ordre de 5 Mm3 (barrage de Belvédère) et de transfert vers la POC.
- Des raisons liées au raccourcissement des périodes de remplissage nécessitant des capacités instantanées de transfert vers les réserves actuelles (Teppe Rosse, Alzitone et Bacciana) supérieures.

Ainsi, le remplacement du Feeder en 800 mm par une conduite de 1 000 mm assurerait le transfert de la totalité des futurs besoins sur une année décennale sèche.

III) Besoins

Les besoins en ressources d'octobre à mai sont évalués de la façon suivante :

- Distribution : 4,2 Mm3,
- Remplissage Alzitone : 5,7 Mm3,
- Remplissage Bacciana : 2,4 Mm3,
- Remplissage Teppe Rosse : 4,4 Mm3,
- Remplissage Péri (défaillance de l'Alesani) : 2 Mm3,
- Nouvelle réserve en P.O. Sud : 4 à 5 Mm3.

Total : **23,7 Mm3 arrondi à 23,5 Mm3**

IV) Ressources

En janvier 2004, l'OEHC a commandé à la DIREN une étude hydrologique sur les rivières du Fium'Orbu, de l'Abatesco, du Travo et de la Solenzara dans le cadre du renforcement éventuel de la mobilisation des ressources en eau brute dans le Sud de la Plaine Orientale.

Une approche des débits dérivables sur 8 mois (octobre à mai) est donnée dans le tableau ci-dessous :

Diamètre de la conduite	Débit continu (m ³ / s)	Volume dérivable sur 8 mois Q2 (Mm ³)	Volume dérivable sur 8 mois Q5S (Mm ³)	Volume dérivable sur 8 mois Q10S (Mm ³)	Volume dérivable sur 8 mois Q20S (Mm ³)
800 mm	0,89	18,4	17,1	15,5	14,3
1 000 mm (projet)	1,6	32,2	28,5	24,1	19,4

Ce tableau montre bien que le facteur limitant sur le Fium'Orbu est la capacité de transfert de la conduite.

Avec une conduite en 1 000 mm l'OEHC serait en mesure d'assurer le transfert de la totalité des besoins exprimés sur une année décennale sèche (Q10S).

V) Travaux à effectuer

a) Piste :

La conduite sera posée sur la piste longeant la conduite actuelle, jusqu'à l'entrée du fonçage.

La majeure partie de la piste de pose a été fortement endommagée par les intempéries de l'hiver 2014 et devra donc être réhabilitée par la mise en place de murs de soutènements, de protection de berge en gabions et par des enrochements.

b) Conduite :

Une conduite DN 1000 mm permettra à l'OEHC d'assurer le remplissage de l'ensemble des ouvrages sur la zone concernée en moins de 6 mois, tout en assurant la distribution.

Sur cette tranche 1, cette nouvelle conduite sera raccordée en amont sur la conduite DN 1 200 mm, située en sortie de la prise de Trevadina et en aval à l'entrée du fonçage sur le DN 800 mm, soit un linéaire de 1 750 m.

Elle sera enterrée en totalité ce qui permettra de la protéger des éboulements ou d'agressions extérieures.

I) Aspect administratif

Accès :

Une convention avec l'EDF a été établie pour accéder au site (jointe en annexe).

Pose de la conduite :

L'ensemble des travaux font l'objet d'un dossier réglementaire, d'une part pour la mise en place de servitudes sur les parcelles privées concernées et d'autre part pour les travaux dans le lit mineur et majeur du Fium'orbu.

Les délais d'obtention du récépissé de déclaration sont de 3 mois pour les travaux en lit mineur et majeur (code de l'environnement). En revanche, la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique permettant notamment l'accès et les travaux sur les parcelles privées est soumise à enquête publique et devrait donc prendre environ 6 mois.

Amiante :

Une convention est en cours avec EDF pour la remise en place des terres amiantifères excavées lors des travaux sur une parcelle leur appartenant, située dans l'emprise des travaux. Ce point permet d'éviter le transport de matériaux amiantifères en dehors du site de travaux et donc leur enfouissement dans une décharge réglementée (installation de stockage de déchets non dangereux ou installation de stockage de déchets dangereux).

II) Estimation du cout des travaux

Les postes de dépenses principaux sont les suivants :

Réalisation de la piste :	2 375 015,00 € HT
Réalisation de la canalisation :	2 554 405,50 € HT
Réhabilitation du site :	546 497,50 € HT
Divers (Etude A2, SPS, Publications,..) :	75 000,00 € HT
Total travaux :	5 550 918,00 € HT
Arrondis à :	5 550 000,00 € HT

III) Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement envisagé est présenté ci-dessous :

Montant de l'opération : 5 550 000 € HT
Montant éligible : 5 550 000 € HT

Etat - PEI	63 %	3 496 500
CTC	37 %	2 053 500
Total	100 %	5 550 000

La participation de la CTC sera ajustée en fonction du montant final alloué par l'Etat.

IV) Planning de réalisation du projet

	2016				2017				2018			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Procédure réglementaire												
Demande de financement												
Procédure d'AO et notification												
Période de préparation												
Exécution des travaux												
Essais - Livraison												